



Droit médical éthique juridique

Par **Brian97**, le **17/09/2009** à **11:02**

Bonjour,

Dans le cadre d'une étude informatique, serait-il possible d'envisager de mettre à la disposition des patients un service de diagnostic medical, leur permettant en selectionnant différents symptômes d'obtenir un diagnostic médical et éventuellement de leur prescrire une ordonnance.

Si vous ne pouvez pas m'aider, savez vous où je pourrais me documenter.

Merci.

Par **Kalghard**, le **21/09/2009** à **10:44**

Bonjour,

Si c'est un site purement informatif ça pourrait passer.

Enfin à mon avis il y a des chances que ça soit interdit: l'automédication peut causer de réel problèmes, et pas mal de médecins trouvent que les gens qui se soignent par internet font un peu n'importe quoi.

Mieux vaut laisser au médecins le travail des médecins m'est avis.